

L'Union Sociale pour l'Habitat de Haute-Normandie

35 organismes HLM de Haute-Normandie
Acteurs du développement durable du territoire

Référentiel régional de qualité environnementale

*Une base de discussion entre collectivités locales et
bailleurs sociaux de la région*

2008



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
DE Haute-Normandie

Sommaire

Introduction	Pourquoi un référentiel régional?	P. 5
Chapitre 1 :	Les pratiques environnementales des bailleurs sociaux de Haute-Normandie	P. 7
Chapitre 2 :	Le référentiel régional de qualité environnementale	P. 11
	- Habitat collectif en construction neuve	
	- Maison individuelle en construction neuve	
	- Habitat collectif en réhabilitation	



Introduction

1. Le logement social: acteur économique majeur

La prise en compte du développement durable est encouragée à toutes les échelles du territoire. **Le logement social représente un acteur économique majeur de l'activité du bâtiment : un patrimoine de 155 000 logements dans la région et l'ambition de construire 2 500 logements par an.**

Construire, gérer, prêter, accompagner, aménager... Le logement social participe à la cohésion entre les territoires et les générations et apporte une réponse au besoin de logement.

2. Le logement social: acteur engagé du développement durable

Une enquête sur les pratiques environnementales des organismes de logement social de la région, réalisée en février 2007, a démontré les nombreuses actions menées par les bailleurs en faveur de la maîtrise des charges pour leurs locataires : énergie, eau, collecte sélective... **La maîtrise des charges en faveur des locataires est un objectif qui réunit bailleurs et collectivités.**

Ces actions font des organismes de logement social un acteur incontournable du développement durable des territoires.

Les bailleurs sociaux ont décidé de prolonger leurs actions autour de trois axes :

- la lutte contre le changement climatique
- la préservation des ressources
- un mode de production responsable

3. Le logement social: promoteur d'un cadre de référence

Un groupe représentatif de collectivités locales - région, départements, agglomérations - et de bailleurs de la région Haute Normandie s'est réuni de janvier à juin 2007 pour définir ensemble un socle commun de qualité environnementale.

Un seul principe a guidé la réflexion de ce groupe de travail : définir des objectifs de performances qui soient aujourd'hui généralisables pour les bailleurs et qui ouvrent une aide en fonction des engagements pris. Avec pour finalité de multiplier le nombre d'acteurs économiques concernés et de locataires sensibilisés. Ces actions pourraient être soutenues par des formations au niveau régional.

Devant l'importance des enjeux de la lutte contre le changement climatique, la performance énergétique des bâtiments sera systématiquement retenue dans les démarches.



Chapitre 1

Etat des pratiques environnementales des organismes de logement social en région Haute Normandie

Etat des pratiques environnementales des bailleurs sociaux

Les organismes de Haute-Normandie sont d'ores et déjà fortement impliqués dans la montée en régime du développement durable. Conscients du fort besoin de capitalisation, de sensibilisation et de la nécessité d'être force de proposition vis-à-vis des collectivités locales qui nous sollicitent pour définir l'accompagnement financiers de ces politiques, les organismes ont souhaité faire un état des lieux de leurs pratiques actuelles dans ce domaine.

Aussi en décembre 2006, l'association régionale s'appuyant sur un groupe de travail restreint, a lancé une enquête sur le volet environnemental du développement durable : un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bailleurs sociaux. 17 organismes sur 24 ont répondu. L'ensemble des réponses couvre un patrimoine de 135 000 logements – sur les 150 000 de la région. Les objectifs annuels de ces bailleurs représentent 2 365 logements à construire et 4 400 logements à réhabiliter.

Les attendus de cette enquête : évaluer les avancées tant sur le neuf que sur l'existant qui représente l'enjeu des années à venir en terme de charges de nos locataires, permettre la valorisation de nos acquis et repérer les freins locaux au développement.

1. Les actions thématiques

En faveur de la maîtrise de l'énergie

- Une bonne performance énergétique de la construction neuve

Entre 2000 et 2006, les bailleurs sociaux ont majoritairement utilisé les labels de performance énergétique pour leur construction. Ainsi, **près de 40 % des constructions neuves ont été labellisées HPE 2000** - Haute Performance Energétique ce qui représente une amélioration de 8 % par rapport à la réglementation thermique 2000.

La Très Haute Performance Energétique 2000, amélioration de 15% de la performance thermique réglementaire, a été utilisée dans 15 % des constructions neuves. La réglementation thermique 2005 équivaut au niveau de la THPE de la réglementation thermique 2000.

Ces labels certifient une conception qui améliore la performance énergétique de la construction neuve et doit se traduire par une réduction des charges des locataires et des émissions de gaz à effet de serre (estimés à 7% en moyenne sur la région).

- Une utilisation des énergies renouvelables croissante

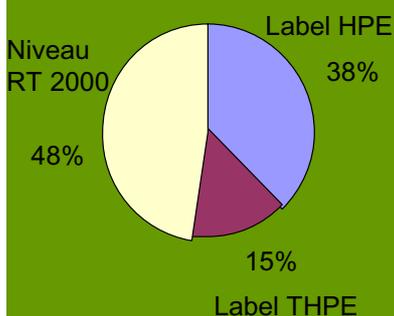
Entre 2000 et 2006, **4 bailleurs ont eu recours aux énergies renouvelables 2000 et 2006**. Les opérations couvrent 600 logements et utilisent quatre types d'énergies renouvelables : le solaire thermique, le solaire photovoltaïque, la géothermie et la biomasse.

Les opérations en cours de montage étudient de plus en plus la possibilité d'avoir recours à ces énergies.

Des réhabilitations incluant un aspect thermique

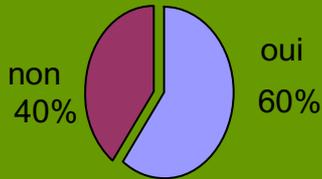
Près d'un quart des réhabilitations en habitat collectif améliorent l'isolation thermique du bâtiment et l'installation de chauffage. La difficulté concernant la performance énergétique des bâtiments réhabilités est que l'objectif que l'on peut fixer repose sur la performance initiale. Il est donc très difficile de définir un objectif de performance unique à atteindre pour tous les bâtiments.

Répartition des performances énergétiques des constructions neuves



Etat des pratiques environnementales des bailleurs sociaux

Dispositions pour réduire les nuisances de chantiers



En faveur des chantiers propres

- *Un quart de chantiers propres*

Les chantiers propres avec pour objectifs la réduction de leur impact sur l'environnement en réduisant le bruit, en triant les déchets, en maîtrisant les consommations d'eau concernent 25% des chantiers.

En faveur d'une bonne gestion de l'eau

- *Une action en trois approches*

Les organismes mettent en place des **équipements économes en eau** (chasse d'eau double débit, robinetteries à économiseurs d'eau...) dans leurs opérations de construction mais sur une partie du patrimoine.

Tous les bailleurs sont favorables à la mise en place du **comptage individuel de l'eau** qui responsabilise le locataire.

Enfin, plus de 80% des bailleurs mettent en place des **systèmes de gestion des eaux pluviales** (noues, bassin, cuves de rétention, toitures terrasses végétalisées...) à la parcelle pour ralentir l'évacuation et ne pas surcharger le réseau existant.

En faveur de la conception - réalisation

- *La prise en compte des personnes handicapées*

Tous les bailleurs favorisent l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dès la conception des logements.

- *D'autres procédés constructifs*

La construction bois représente près de 550 logements et la construction en brique plus de 450 logements.

En faveur de la maintenance et de l'entretien

Plus de trois quarts des bailleurs intègrent la phase gestion sur le choix des équipements.

- *Des bonnes performances initiales entretenues*

Pour maintenir les performances de leurs équipements en phase exploitation, des contrats sont mis en place.

Par ailleurs, la moitié des organismes suivent les performances de leurs bâtiments dans le temps. Il s'agit d'un suivi technique ou de l'évolution des charges.

Etat des pratiques environnementales des bailleurs sociaux

Proportion du parc adapté à la collecte sélective

non adapté
10%



Adapté à la
collecte sélective
90%

En faveur de la collecte sélective

- Un parc adapté à la collecte sélective

Près de 90% du parc est adapté à la collecte sélective. Un programme d'équipement est en cours dans le patrimoine de quatre bailleurs. Par ailleurs, 35% des logements construits sont optimisés pour la collecte sélective dans les logements.

65% des locataires sont informés sur la façon de trier et réduire ses déchets.

En faveur de la maîtrise de la demande en électricité

94% des bailleurs mettent en place des dispositifs pour favoriser la maîtrise des consommations électriques en favorisant l'éclairage naturel, en mettant en place des minuteries et détecteurs de présence et en optimisant les comptages électriques et les abonnements.

Près de 60% des bailleurs informent leurs locataires sur la maîtrise de l'énergie par le biais de leur quittance, leur journal ou leur livret d'accueil.

2. Les opérations de qualité environnementales

Trois quarts des bailleurs de la région ont réalisé, ou sont en train de réaliser, au moins une opération de Qualité environnementale. La qualité environnementale regroupe les opérations qui suivent la démarche HQE®, les opérations certifiées Habitat et Environnement ou Patrimoine Habitat et Environnement, les opérations construites en suivant les principes bioclimatiques, HQE²R.

A ce jour, ce sont 35 opérations qui intègrent des préoccupations de qualité environnementale. **Près de 1 500 logements** sont concernés par cette démarche de qualité environnementale dans la région.

3. Les bailleurs sociaux et le développement durable

82% des organismes de la région sont sensibilisés au développement durable et ses enjeux et **70% des organismes envisagent de structurer leur démarche de développement durable.** Un responsable développement durable est identifié chez 40 des organismes.

Les résultats de cette enquête ont été partagés lors d'une séance de restitution avec l'ensemble de nos partenaires collectivités locales.

Le débat porte désormais sur les leviers à actionner pour que les politiques environnementales fassent un réel bond en avant, que l'on sorte de l'expérimental au profit d'opérations plus nombreuses. C'est l'objet du référentiel régional de qualité environnementale détaillé dans la deuxième partie.

Chapitre 2

Le référentiel régional de qualité environnementale

Le Référentiel régional de Qualité environnementale

Ce référentiel définit les priorités régionales dans le champ de la qualité environnementale : performance énergétique, énergies renouvelables, maîtrise de la demande en électricité, gestion de l'eau, collecte sélective, informations des locataires, chantier propre et bruit.

Le référentiel régional est constitué de trois domaines d'application :

- la construction neuve pour l'habitat collectif
- la construction neuve pour la maison individuelle
- la réhabilitation (hors ANRU)

Ces priorités régionales ont été définies en concordance avec les démarches de qualité environnementale. Le tableau ci-après présente les correspondances entre les exigences définies dans le référentiel régional, les cibles de la démarche HQE et les thèmes de la certification Habitat et Environnement.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LE REFERENTIEL ET LES CERTIFICATIONS EXISTANTES			
Référentiel régional		Démarche HQE®	Certification Habitat et Environnement
Lutte contre le changement climatique	Performance énergétique	Cible 4 : Gestion de l'énergie	Thème 3 : Energie / réduction des gaz à effet de serre
	Energies renouvelables		
	Maîtrise de la demande en électricité		
Préservation des ressources	Gestion de l'eau	Cible 5 : gestion de l'eau Cible 14 : qualité de l'eau	Thème 5 : eau
	Collecte sélective	Cible 6 : gestion des déchets d'activité	Thème 6 : confort et santé
	Bruit	Cible 9 : confort acoustique	
Mode de production responsable	Chantier propre	Cible 3 : chantier à faibles nuisances	Thème 2 : chantier propre
	Information des habitants	Cible 1 :	Thème 7 : Gestes verts

Le Référentiel régional de Qualité environnementale

Notice méthodologique

- Trois niveaux d'objectifs ont été définis par thématique (lecture verticale):

Ces différents niveaux représentent une progression dans les efforts fournis en faveur de la qualité environnementale et doivent s'accompagner d'une reconnaissance adaptée par les collectivités locales.

Niveau 1 : aide à la maîtrise des charges	Niveau 2 : Qualité environnementale et Haute Performance énergétique	Niveau 3 : Qualité environnementale et Très Haute Performance énergétique
---	--	---

Le choix a été pris par les organismes de logement social et les collectivités **de ne pas retenir la certification comme seule démarche possible mais de laisser au bailleur social le choix de la démarche.**

- La qualité environnementale est une démarche de projet et non un catalogue de solutions, c'est la raison pour laquelle des objectifs et des leviers d'action ont été définis pour privilégier le **management environnemental de l'opération.**

Aussi, huit axes d'intervention ont été définis (lecture horizontale). Parmi ces 8 axes, **celui de la performance énergétique du bâti est obligatoire.**

Le montant de l'investissement complémentaire pour arriver à atteindre les objectifs du niveau sont indiqués. Il est précisé que les surcoûts pour atteindre le niveau 3 intègrent déjà ceux du niveau 2 de même pour le niveau 2 par rapport au 1. La subvention doit donc être fonction des objectifs poursuivis.

Une fourchette d'investissement complémentaire est indiquée pour chaque niveau d'objectif.

- Le montant le plus bas ne prend en compte que l'intervention sur la performance énergétique du bâti.
- Le montant le plus haut intègre la prise en compte complémentaire des autres axes d'intervention.

Afin de s'adapter aux évolutions, tant réglementaires qu'économiques, ce référentiel sera révisable tous les trois ans.

Ce référentiel de qualité environnementale régionale constitue une base de discussion entre les collectivités et les bailleurs



Fiche n°1/ **Habitat collectif en construction neuve (1/2)**

Le nombre de 15 logements a été défini parce qu'il représentait la meilleure adéquation entre les exigences et les investissements. En dessous de 15 logements, les exigences et les surcoût seront donc à moduler.

Thème	Niveau 1 : aide à la maîtrise des charges	Niveau 2 : Qualité environnementale et Haute Performance énergétique	Niveau 3 : Qualité environnementale et Très Haute Performance énergétique
Lutte contre le changement climatique – Performance énergétique du bâti (thème obligatoire)	Objectif : Réduire la consommation énergétique du bâtiment pour maîtriser les charges des habitants et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre		
	Respect de la RT 2005	Haute Performance Energétique (RT 2005 - 10%)	Très Haute Performance Energétique (RT 2005 – 20%)
	<u>Leviers d'action :</u> § Isolation thermique § Système et équipement de chauffage § Ventilation § Contrat d'exploitation		
Lutte contre le changement climatique – Développement des énergies renouvelables	Objectif : Recourir aux énergies renouvelables pour maîtriser les charges des habitants et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre		
	Etude de l'opportunité d'avoir recours aux énergies renouvelables	30% des besoins en chauffage de l'eau chaude couverts	40% des besoins en chauffage de l'eau chaude couverts
	<u>Leviers d'action : les énergies utilisables</u> § Solaire thermique § Géothermie § Biomasse § Système thermodynamique §...		
Lutte contre le changement climatique – Maîtrise de la demande en électricité	Objectif : Limiter les besoins en électricité des parties communes		
	Justifier d' un levier	Justifier de deux leviers	Justifier de trois leviers
	<u>Leviers d'action :</u> § Favoriser l'éclairage naturel § Mise en place d'équipements performants § Utilisation de l'électricité photovoltaïque ou d'une éolienne § Achat d'électricité verte à un fournisseur d'énergie		
Préservation des ressources – Améliorer l'efficacité de la collecte sélective	Objectif : Simplifier la collecte sélective pour les habitants et améliorer son efficacité.		
	Justifier de deux leviers	Justifier de trois leviers	Justifier de quatre leviers
	<u>Leviers d'action :</u> § Adaptation de l'immeuble à la collecte sélective § Adaptation de l'appartement à la collecte sélective § Gestion des encombrants § Information écrite / sensibilisation des habitants § Accompagnement des habitants		

Fiche n°1/ *Habitat collectif en construction neuve (2/2)*

Thème	Niveau 1 : aide à la maîtrise des charges	Niveau 2 : Qualité environnementale et Haute Performance énergétique	Niveau 3 : Qualité environnementale et Très Haute Performance énergétique
Préservation des ressources – Réduction de la consommation en eau potable des ménages	Objectif : Réduire la consommation d'eau potable des locataires et gérer les eaux pluviales à la parcelle		
	Justifier de trois leviers	Justifier de quatre leviers	Justifier de cinq leviers
	<u>Leviers d'action :</u> § Réduction du débit à la source § Mise en place d'équipements performants § Individualisation du contrat de fourniture d'eau § Entretien des équipements pour maintenir les performances § Gestion des eaux pluviales à la parcelle § Limiter l'imperméabilisation du terrain § Information des habitants		
Mode de production responsable – Lutte contre le bruit	Objectif : Améliorer le confort des habitants		
	Respect de la Nouvelle réglementation acoustique	Dans la pièce principale, diminution de 3 décibels par rapport à la réglementation acoustique.	
	<u>Leviers d'action :</u> Un équilibre doit être trouvé entre les différents leviers pour ne pas pénaliser § Dispositions architecturales spatiales favorisant un bon confort acoustique § Assurer une bonne isolation acoustique vis-à-vis des bruits extérieurs		
Mode de production responsable – Information des habitants	Objectif : Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable.		
	Information des habitants aux bons gestes pour l'environnement	Accompagnement des habitants	
	<u>Leviers d'action :</u> § Information des habitants (journal, plaquette) § Partenariat avec des centres sociaux		
Mode de production responsable – Chantier Propre	Objectif : Limiter l'impact du chantier sur l'environnement		
	Tri sélectif avec suivi des déchets de chantier	Mise en place d'une charte de chantier propre	
	<u>Leviers d'action :</u> § Préparation technique du chantier afin de limiter la production de déchets et d'optimiser leur gestion § Gestion différenciée et valorisation des déchets de chantier § Réduction des nuisances et des pollutions § Maîtrise des ressources en eau et en énergie		
Estimation surcoût, valeur avril 07,	2 000 à 3 000 € HT par logement	7 à 11 000 € HT par logement	12 à 15 000 € HT par logement
	Le montant bas de la fourchette correspond à la satisfaction du thème « performance énergétique », seul, le montant haut à la prise en compte de l'ensemble des thèmes		

Fiche n°2/ *Maison individuelle en construction neuve (1/2)*

Le nombre de 10 maisons a été défini parce qu'il représentait la meilleure adéquation entre les exigences et les investissements. En dessous de 10 maisons, les exigences seront donc à moduler.

Thème	Niveau 1 : aide à la maîtrise des charges	Niveau 2 : Qualité environnementale et Haute Performance énergétique	Niveau 3 : Qualité environnementale et Très Haute Performance énergétique
Lutte contre le changement climatique – Performance énergétique du bâti thème obligatoire	Objectif : Réduire la consommation énergétique du bâtiment pour maîtriser les charges des habitants et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre		
	Respect de la RT 2005	Haute Performance Energétique (RT 2005 - 10%)	Très Haute Performance Energétique (RT 2005 – 20%)
	<u>Leviers d'action :</u> §Isolation thermique §Système de chauffage §Ventilation		
Lutte contre le changement climatique – Développement des énergies renouvelables	Objectif : Recourir aux énergies renouvelables pour maîtriser les charges des habitants et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre		
	Etude de l'opportunité d'avoir recours aux énergies renouvelables	30% des besoins en chauffage de l'eau chaude couverts	40% des besoins en chauffage de l'eau chaude couverts
	<u>Leviers d'action : les énergies utilisables</u> §Solaire thermique §Géothermie §Biomasse §Système thermodynamique		
Préservation des ressources – Réduction de la consommation en eau potable des ménages	Objectif : Réduire la consommation d'eau potable des locataires et gérer les eaux pluviales à la parcelle		
	Justifier de trois leviers	Justifier de quatre leviers	Justifier de cinq leviers
	<u>Leviers d'action :</u> §Réduction du débit à la source §Mise en place d'équipements performants §Entretien des équipements pour maintenir les performances §Récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du jardin §Gestion des eaux pluviales à la parcelle §Limiter l'imperméabilisation du terrain §Information des habitants		

Fiche n°2/ Maison individuelle en construction neuve (2/2)

Thème	Niveau 1 : aide à la maîtrise des charges	Niveau 2 : Qualité environnementale et Haute Performance énergétique	Niveau 3 : Qualité environnementale et Très Haute Performance énergétique
Préservation des ressources – Améliorer l'efficacité de la collecte sélective	Objectif : Simplifier la collecte sélective pour les habitants et améliorer son efficacité.		
	Justifier de deux leviers	Justifier de trois leviers	Justifier de quatre leviers
	<u>Leviers d'action :</u> §Adaptation de la maison à la collecte sélective (sellier, garage...) §Espace dans la cuisine prévu pour la collecte §Gestion des encombrants §Information écrite / sensibilisation des habitants §Accompagnement des habitants		
Mode de production responsable – lutte contre le bruit	Objectif : Améliorer le confort des habitants		
	Respect de la Nouvelle réglementation acoustique	Dans la pièce principale, diminution de 3 décibels par rapport à la réglementation acoustique.	
	<u>Leviers d'action :</u> Un équilibre doit être trouvé entre les différents leviers pour ne pas pénaliser §Dispositions architecturales spatiales favorisant un bon confort acoustique §Assurer une bonne isolation acoustique vis-à-vis des bruits extérieurs		
Mode de production responsable – Information des habitants	Objectif : Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable.		
	Information des habitants	Accompagnement des habitants	
	<u>Leviers d'action :</u> §Information des habitants (journal, plaquette) §Partenariat avec des centres sociaux		
Mode de production responsable – Chantier Propre	Objectif : Limiter l'impact du chantier sur l'environnement		
	Tri sélectif avec suivi des déchets de chantier	Mise en place d'une charte de chantier propre	
	<u>Leviers d'action :</u> §Préparation technique du chantier afin de limiter la production de déchets et d'optimiser leur gestion §Gestion différenciée et valorisation des déchets de chantier §Réduction des nuisances et des pollutions §Maîtrise des ressources en eau et en énergie §Autres filières constructives (bois, brique, acier...)		
Estimation surcoût, valeur avril 07,	2 000 à 3 000 € HT par logement	9 à 11 000 € HT par logement	12 à 15 000 € HT par logement
	Le montant bas de la fourchette correspond à la satisfaction du thème « performance énergétique » seul, le montant haut à la prise en compte de l'ensemble des thèmes		

Fiche n°3/ *Habitat collectif en réhabilitation (1/2)*

Thème	Niveau 1 : aide à la maîtrise des charges	Niveau 2 : aide au développement de la qualité environnementale
Lutte contre le changement climatique – Performance énergétique du bâti thème obligatoire	Objectif : Réduire la consommation énergétique du bâtiment pour maîtriser les charges des habitants et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre	
	Respect de la réglementation thermique sur l'existant	20 % de baisse des consommations énergétiques avant/après travaux pour les bâtiments les plus consommateurs (> 250 kWh/m ² /an)
	<u>Leviers d'action :</u> §Isolation thermique des parois opaques §Remplacement des menuiseries extérieures §Remplacement de l'installation de chauffage §Amélioration de la ventilation	
Lutte contre le changement climatique – Développement des énergies renouvelables	Objectif : Recourir aux énergies renouvelables pour maîtriser les charges des habitants et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre	
	Etude de l'opportunité d'avoir recours aux énergies renouvelables	30% des besoins en chauffage de l'eau chaude couverts
	<u>Leviers d'action : les énergies utilisables</u> §Solaire thermique §Géothermie §Biomasse §Système thermodynamique	
Lutte contre le changement climatique – Maîtrise de la demande en électricité	Objectif : Limiter les besoins en électricité des parties communes	
	Justifier d'un levier	Justifier de deux leviers
	<u>Leviers d'action :</u> §Mise en place d'équipements performants §Utilisation de l'électricité photovoltaïque ou d'une éolienne §Achat d'électricité verte au fournisseur d'énergie	
Préservation des ressources – Réduction de la consommation en eau potable des ménages	Objectif : Réduire la consommation d'eau potable des locataires et gérer les eaux pluviales à la parcelle	
	Justifier de trois leviers	Justifier de quatre leviers
	<u>Leviers d'action :</u> §Réduction du débit à la source §Mise en place d'équipements performants §Entretien des équipements pour maintenir les performances §Individualisation du contrat de fourniture d'eau §Gestion des eaux pluviales à la parcelle §Limiter l'imperméabilisation du terrain §Information des habitants	

Fiche n°3/ *Habitat collectif en réhabilitation (2/2)*

Thème	Niveau 1 : aide à la maîtrise des charges	Niveau 2 : aide au développement de la qualité environnementale
Préservation des ressources – Améliorer l'efficacité de la collecte sélective	Objectif : Simplifier la collecte sélective pour les habitants et améliorer son efficacité.	
	Justifier de deux leviers	Justifier de trois leviers
	<u>Leviers d'action :</u> §Adaptation de la maison à la collecte sélective (sellier, garage...) §Espace dans la cuisine prévu pour la collecte §Gestion des encombrants §Information écrite / sensibilisation des habitants §Accompagnement des habitants	
Mode de production responsable – Information des habitants	Objectif : Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable.	
	Information des habitants	Accompagnement des habitants
	<u>Leviers d'action :</u> §Information des habitants (journal, plaquette) §Partenariat avec des centres sociaux	
Mode de production responsable – Chantier Propre	Objectif : Limiter l'impact du chantier sur l'environnement	
	Tri sélectif avec suivi des déchets de chantier	Mise en place d'une charte de chantier propre
	<u>Leviers d'action :</u> §Préparation technique du chantier afin de limiter la production de déchets et d'optimiser leur gestion §Organisation du chantier pour limiter dans le temps les interventions dans les logements §Gestion différenciée et valorisation des déchets de chantier §Réduction des nuisances et des pollutions §Maîtrise des ressources en eau et en énergie	
Estimation surcoût, valeur avril 07	3 000 € HT par logement	7 à 10 000 € HT en fonction des objectifs poursuivis.
	Le montant bas de la fourchette correspond à la satisfaction du thème « performance énergétique » seul, le montant haut à la prise en compte de l'ensemble des thèmes	

Ce référentiel a été produit sous la direction de Marie-Lorraine Hibon, directrice de l'USH de Haute-Normandie, et de Yann Miginiac, expert à l'USH:

Avec la participation:

-des bailleurs sociaux, et notamment des membres du comité de pilotage: Quevilly Habitat, Foyer Stephanais, Seine Habitat, habitat 76, Savac hlm, Siloge

-des techniciens des collectivités et intercommunalités suivantes: la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, le Département de l'Eure, la Communauté d'Agglomération Rouennaise, la Communauté d'Agglomération Havraise, la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf-Boucles de Seine, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, la Communauté d'agglomération d'Evreux, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure.

Contact: USH de Haute-Normandie
30 rue Malherbe, 76 100 Rouen
Tél: 02 32 81 45 50

